

République Française

Département

des Ardennes

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la commune de Château-Porcien

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 008-210800983-20240410-20240413-DE



Séance du 10/04/2024

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 5
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 13 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 05/04/2024  
Date d'affichage : 05/04/2024

**Objet de la délibération :**  
**2024-04-13**

**Durée des amortissements chapitre 204**

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Ariane SAULNIER, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Françoise MAILLOT, M. Cédric FLEITER, Mme Céline ARTICLAUT

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, Mme Sophie HEDOUIN donne pouvoir à Mme Ariane SAULNIER, M. Jean-Luc LEGROUX donne pouvoir à Mme Françoise MAILLOT, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU donne pouvoir à M Cédric FLEITER, Mme Nelly MARCHAND

Secrétaire de séance : Mme Françoise MAILLOT

Le 10 avril 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 avril 2024

M Le Maire expose que les communes de – de 3500 habitants ont pour obligation d'amortir les opérations liées au chapitre 204- subventions d'investissements.

A compter de l'exercice 2024, ainsi que les travaux réalisés sur l'exercice 2023 - travaux d'enfouissement des télécoms et réseaux - seront amortis sur une durée de 20 ans, la commune dérogera à la règle des proratas temporis et conserve l'amortissement linéaire identique à la nomenclature M14.

M le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer

Vote : Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 13

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le:  
et publication ou notification  
du

Fait en séance et les membres  
présents ont signé après lecture.  
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

